AXE 3 :Aménagement et usages numériques

OT2

Améliorer l'accessibilité aux TIC, leur utilisation et leur qualité.

P12(c)

« Renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (télésanté) ».

OS 3.3 Augmenter les

usages numériques par/pour la population.

ACTION 3.3.1.F

Développement de l'Open Data.

ACTION 3.3.1.F

Développement de l'Open Data.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

- Renforcer les actions de marketing territorial des institutions publiques.
- Proposer de nouvelles informations sous forme de données brutes aux entreprises de services numériques,
 à des fins commerciales, en leur permettant de diversifier et d'enrichir leurs offres et simplifier l'accès aux données pour les développeurs Web, pour la création de nouvelles applications multimédia et multi support (PC, Tablette, Smartphone,...).

Bénéficiaires

- Collectivités territoriales et leurs groupements.
- Établissements publics.
- Acteur privé exerçant une mission de service public, Universités, Entreprises, Associations.

Nature des dépenses éligibles

- Dépenses d'investissements matériels et immatériels à la condition qu'ils soient destinés de manière durable à réaliser l'action.
- Dépenses connexes d'expertise, d'information, de formation.
- Dépenses de fonctionnement de la structure ainsi que dépenses d'acquisition de matériels et de logiciels de bureautique ordinaire directement liées à un projet intégré.
- Ressources humaines.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux....

Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

Critères d'éligibilité des projets

- Projets conformes aux orientations du schéma régional des usages et des services TIC (SDAN) ou en cohérence avec celui-ci.

Critères de sélection des projets

- Faisabilité technico-économique de l'opération.
- Caractère structurant de l'action.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

■ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique	
Hors autofinancement pour un maître	100 %
d'ouvrage public	
Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible	60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers d'aide (€)

Investissement	SANS OBJET
Fonctionnement	SANS OBJET

Régimes d'aides applicables

- Principalement hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente notamment en développement territorial.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.

■ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

• Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	Indicateur Spécifique IS 03	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

O Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus IS 03	15	30

• Les cibles financières à atteindre sur l'action comprennent les actions 3.3.1.A à F.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
336		

Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	Х
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

Appels à projets et dépôt de dossiers en continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact: Jean François DAUDET

jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 2c

(pour l'action 331 de la PI)

Les indicateurs de résultat

Changement attendu par la PI 2c : - Augmenter l'utilisation des services numérique par la population et les territoires.

Objectif spécifique (OS) 3.3 : Augmenter les usages numériques par et pour la population.

• Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	IR 18	L'étude qui sera menée pour obtenir l'indicateur	2014	0	25 % de la population cible

Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

• Les indicateurs de réalisation (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle